

LE CANARD EMBARBELE



Redaction et Administration: Baraque 19 - BATHORN

N° 48 - OCTOBRE 1943

Le « Canard Embarbelé », votre journal...

Vaici donc le sixième numéro imprimé de notre journal et le dernier de l'abonnement semestriel. Une note spéciale vous a prévenus des conditions dans lesquelles il continuera à vous parvenir ainsi d'ailleurs que les autres journaux. Je n'y reviendrai pas. Je voudrais seulement à cette occasion vous parler un peu de votre vieux CANARD.

Je crois, voyez-vous, que vous ne vous rendez pas bien compte de ce qu'il est pour vous. C'est une « feuille de chou », une feuille de chou qui ne contient rien d'intéressant, qui souvent ne paraît pas à temps et dont on se défie même un peu ? C'est ça, n'est-ce pas, que vous pensez ? Amis, écoutez-moi et réfléchissez.

Le CANARD a souvent du retard ? Savez-vous où il est imprimé ? A Baden-Baden ! C'est loin, direz-vous. Sans doute. Il faut pourtant nous estimer heureux d'avoir trouvé, même loin de Bathorn, une imprimerie qui veuille bien travailler pour nous. Mais une telle distance gêne et le rédacteur et l'imprimeur. Elle explique bien des retards, vous le comprenez.

Le CANARD n'est pas intéressant ? Réfléchissez aux difficultés de sa rédaction. Dans la vie normale, un journal adopte un genre et s'adresse de ce fait à une catégorie de lecteurs bien déterminée. C'est un journal de grande information, un journal sportif, scientifique, littéraire... Ici, vous êtes des milliers, de tous les goûts, de toutes les conditions sociales et, ce qui est pire, des milliers qui vous désintéressez de tout, sauf d'une seule chose bien entendue : la « classe ». La faute en est, je le sais par expérience, au travail de la journée, souvent dur et qui laisse si peu de temps libre, aux conditions mêmes de notre vie de Prisonniers ; elle l'est aussi, croyez-moi, à notre indifférence, à notre abandon, car, ce que l'on aime ou ce que l'on veut, on trouve toujours le moyen de s'y intéresser.

Que dire, qu'écrire alors, pour accrocher votre attention ? Trois préoccupations nous guident :

— Sauvegarder la présence de la France d'abord, son amour et notre dignité. C'est ce désir qui inspire, directement ou non, la plupart de nos articles.

— Vous renseigner ensuite. C'est ainsi que la plus grande place est faite au courrier des Hommes de Confiance belge et français. C'est ainsi également que nous avons créé des rubriques spéciales destinées à vous tenir au courant de la législation en cours, à vous conseiller, à vous mettre en garde : courrier du conseiller juridique, et, à partir de ce numéro, « le mot du toubib » et la rubrique « Savez-vous que... » qui ramasse en quelques mots les renseignements les plus utiles.

— Vous distraire enfin, s'il reste de la place, car dans ce domaine, notre journal trop réduit ne peut pas grand'chose. Et puis, il n'est pas une réplique de « Séduction » ou de « l'Os à moelle ». Il a mieux à faire, n'est-ce pas ?

Mais tout cela, c'est notre part à nous. Et la vôtre, où est-elle ? Si, malgré tous nos efforts, le CANARD n'est pas intéressant, à qui la faute ? Qu'avez-vous fait, vous, pour qu'il le soit ? Songez que notre journal, s'il est modeste, est le seul qui nous appartienne complètement, à nous, les Prisonniers de guerre du Stalag VI/C. Songez aussi qu'il est lu dans d'autres Stalags ou Oflags, qu'il est lu même en France, où vous pouvez l'envoyer, nous vous le rappelons encore. C'est donc lui qui nous représente. Et vous vous en désintéressez ?

Que pouvons-nous écrire, direz-vous ? Mais, tout d'abord, le compte rendu de vos activités sportives ou artistiques, un dessin humoristique, un conte, des vers. Vous pouvez faire plus ! Il vous arrive bien de discuter entre vous sur un sujet quelconque ; vous avez des préoccupations, des points sur lesquels vous souhaiteriez un renseignement ou un avis. Ecrivez-nous, écrivez à votre CANARD. Dites-lui ce que vous pensez, demandez-lui ce qu'il pense, sortez des barbelés de votre kommando, mêlez-vous à la grande famille, à la grande communauté du Stalag. Ce que nous écrivons nous paraît intéressant, à nous. Combien nous aimerions mieux vous répondre. Posez donc des questions, critiquez, « eng...-nous » si vous voulez, mais dites quelque chose. Tout vaudra mieux pour nous que cette impression pénible de prêcher dans le désert. Evidemment, notre situation ne nous permettra pas de donner suite à des sujets de caractère politique. Mais n'en est-il vraiment pas d'autres ?

Ecrivez-nous, et écrivez-nous avec confiance. Ce sont des Français, des camarades qui vous liront, et des camarades qui sont toujours là, comme vous. N'est-ce pas assez dire ? Et si le hasard a fait qu'ils ont au Camp un travail moins pénible que celui de certains d'entre vous, est-ce une raison pour leur en tenir rigueur ? Mais ce n'est pas là votre pensée, j'en suis sûr. J'ai eu quelquefois l'occasion de vous voir, mes camarades de Kommando, au cours des sorties de l'équipe de théâtre. Votre accueil fraternel, si chaud, si bon, m'a touché profondément et m'a réconforté moi aussi.

Alors, plus de méfiance, plus d'hésitation. Donnons-nous tous la main. Je compte sur vous pour que le CANARD EMBARBELE soit vraiment votre journal, pour que nous ne vivions pas étrangers les uns aux autres, repliés sur notre misère et sur notre « cofard », pour que tous, au coude à coude, nous travaillions à rester des hommes et des Français.

LE CANARD.

Prix du numéro: 40 Pf.

Abonnement semestriel: 2,40 RM

4° P 2207



SAVEZ-VOUS QUE...

...En tant que P.G. vous jouissez de plein droit d'une remise des diverses contributions dont vous restiez redevables au titre des années 1939 et 1940, lorsque celles-ci n'excèdent pas cinq mille francs par an et par commune. La qualité de P.G. peut être prouvée par la famille sur simple présentation d'une carte ou d'une lettre postérieure au 31 mars 1941.

*

...Les P.G. en captivité n'ont à souscrire aucune déclaration d'impôt. De son côté, la femme du P.G. n'a pas non plus de déclaration à faire en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, le mari, chef de famille, ne pouvant le faire. Si elle possède des revenus personnels provenant d'un capital propre ou de son travail, la déclaration en est également réservée au chef de famille et par conséquent différée. Elle n'a d'obligation de les déclarer que dans le cas où elle est à la fois séparée de biens et ne cohabitait pas habituellement avec son mari.

*

...Pour toutes les questions relatives à la délégation de solde, vos familles doivent s'adresser au Centre d'Administration Territoriale dont dépend la résidence, et non pas au Ministère de la Guerre (le Centre d'Administration Territoriale de la région de Paris est situé 134 rue de Grenelle).

...A dater du 1^{er} novembre 1943, le paiement d'un fermage en cours, stipulé en nature, ne peut, jusqu'à cessation des hostilités, être valablement effectué qu'en argent. La somme acquittée représentera le prix des denrées stipulé au cours actuel.

*

...A dater du 1^{er} novembre 1943, le paiement d'un fermage en cours, stipulé en argent, sera fait en transformant le prix du bail en denrées de la ferme aux cours du 1^{er} septembre 1939 et en calculant le prix de ces denrées aux cours actuels. Ces denrées (blé, lait, etc.) seront fixées d'un commun accord suivant les usages locaux.

*

...En tant que locataire, vous êtes maintenu de plein droit en possession des lieux loués par vous, et ceci jusqu'au terme qui suivra le décret de cessation des hostilités, à condition d'occuper effectivement les lieux et de satisfaire aux obligations du bail.

*

...si vous avez effectivement droit à une réduction des $\frac{3}{4}$ de votre loyer, cette réduction ne porte que sur le principal; les charges restant dues intégralement.

LE SERVICE D'INFORMATION.

Courrier du Conseiller juridique

La nouvelle réglementation des baux à ferme (Loi du 4 septembre 1943)

Trois lois en date du 4 septembre 1943 (J.O. du 8. 9. 43) viennent d'être consacrées aux baux à ferme des biens ruraux. Elles tendent à simplifier et à unifier la législation en vigueur tout en stabilisant les effets économiques du fermage. Dans un prochain article nous analyserons la loi n° 504 qui crée une juridiction nouvelle et intéressante : les commissions paritaires d'arbitrage pour régler les contestations relatives aux baux à ferme. La loi n° 505 porte des dispositions transitoires pour stabiliser les baux en cours et fera l'objet de quelques notices dans la chronique : Savez-vous que...

Nous allons voir aujourd'hui les principales dispositions de la loi n° 506 portant statut du fermage.

Le bail à ferme : Il doit être rédigé par écrit et pour une durée minimum de neuf ans. A défaut d'écrit, le contrat sera censé conforme au modèle-type établi pour la région par les commissions paritaires.

Les clauses : Sont réputées non écrites et déclarées nulles : les clauses contraires aux usages et besoins locaux tels qu'ils seront définis par les règlements de la corporation paysanne, les clauses sans rapport avec la destination agricole du bien loué, les clauses interdisant la sous-location ou portant cessation tacite du bail au terme du contrat. La clause de résiliation en cas de vente, la clause réservant le droit du fermier de résilier avant terme ainsi que la clause de résiliation en faveur du propriétaire de faire valoir par lui-même ou par ses descendants directs sont valables, mais leur effet ainsi que celui des causes pénales est laissé à l'appréciation des commissions paritaires.

Le prix du fermage : Il peut être fixé en nature ou en argent. Dans ce dernier cas, la somme en argent sera censée représenter une quantité déterminée de produits de la ferme aux cours en vigueur à la conclusion du bail. Il sera dès lors possible à chacune des parties, en cas de variation des cours, de notifier à l'autre, par préavis d'un mois avant l'échéance, sa volonté de payer ou d'être payée sur la base des nouveaux

cours. La sous-location ne peut être faite à un prix supérieur à celle du bail principal, à moins que le fermier, si l'état des lieux n'a pas été fait, n'ait engagé des dépenses pour l'amélioration de la ferme, auquel cas il peut en outre se faire rembourser par le propriétaire, déduction faite des profits qu'il en a retirés. Enfin le fermier légitimement expulsé par suite du jeu d'une clause de résiliation reconnue valable par la commission paritaire, ne peut être expulsé avant d'avoir perçu le montant des dommages et intérêts auxquels il a droit.

La cessation du bail : En cas de décès du fermier, ses héritiers ou ayants droit peuvent dans les six mois demander la résiliation. Celle-ci prend effet à la fin de l'année culturale en cours s'il reste encore neuf mois à courir, à la fin de l'année suivante dans le cas contraire. En fin de bail, le congé doit obligatoirement être notifié un an au moins avant la fin du contrat par la partie désireuse de se retirer. A défaut de congé dans ce délai, un nouveau bail de neuf ans entre en vigueur. Dans le mois qui suit la signification du congé (par lettre avec accusé de réception par exemple) le fermier peut saisir la commission paritaire des litiges qui peuvent surgir.

Exception : Ne sont pas soumis à la loi du 4. 9. 43 : les métayages, les baux de chasse ou de pêche, les baux régis par lois spéciales (par exemple, baux emphytéotiques ou à domaine congéable). Les locations qui nécessairement de par leur nature sont faites pour moins d'un an, celles qui sont accessoires à un contrat de travail, ou celles qui portent sur des terrains à boisier, échappent aux règles de durée et de congé dont il est parlé plus haut. Les sous-locations, enfin, peuvent être consenties pour moins de neuf ans.

Cette importante loi entrera en vigueur pour les nouveaux baux à dater du 1^{er} novembre 1943, et des règlements corporatifs détermineront dans chaque région les bases de calcul des prix des baux et les usages locaux.

P. P.

PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES

Pour que la France assure son relèvement, il est absolument indispensable d'améliorer sa situation démographique.

Depuis quelques années, le nombre des décès dépasse celui des naissances. En 1935, il y a eu en France 612.000 naissances contre 647.000 décès, soit une diminution de 35.000 habitants. Si ces taux de natalité et de mortalité continuent à suivre, au cours des prochaines années, la courbe commencée, ce n'est plus une diminution annuelle de 35.000 Français que nous enregistrerons, mais de 122.000. En 1955, nous subirons un déficit de 175.000 ; en 1985, la France se dépeuplera tous les ans d'un demi-million, et la population française sera réduite à 29 millions d'habitants contre 41 millions en 1935.

En 1935, pour 10.000 habitants, la France a un déficit de 5 habitants, tandis que l'Allemagne a un excédent de 71, l'Angleterre 30, la Belgique 36, l'Espagne 100, l'Italie 94, la Suède 21, la Suisse 34. Ainsi donc, non seulement nous courons à l'abîme, mais nous y courons seuls. Les autres nations d'Europe, quel que soit d'ailleurs leur régime politique, économique et social, ont compris la profondeur du fossé qui s'ouvre sous les pas des peuples dont la population est déficitaire. Seule, la France continue à s'enliser.

Voulez-vous encore un signe frappant de cette chute progressive ? En 1800, la mortalité dépassait la natalité dans 8 départements seulement. En 1880, 34 départements sont touchés. En 1939, 60 départements, comprenant tout le Sud-Ouest, tout le Sud-Est et le Centre de la France, sont atteints. Notre pays ressemble depuis cette date à un organisme dont les deux tiers des cellules seraient mortes ou en décomposition.

Si, au dix-septième siècle, la France s'est imposée à toute l'Europe, elle le doit à ce que, avec ses 20 millions d'habitants, elle était le pays le plus peuplé du continent. Et Napoléon lui-même n'aurait pas tenu tête à l'Europe si, après la Russie, la France n'avait pas été la nation la plus peuplée. La France possédait alors un sixième de la population européenne contre un douzième de nos jours.

Ce qui fait la force d'un pays, ce ne sont pas seulement ses richesses naturelles, mais sa population. Un pays dont la population croît est un pays d'avenir, un pays dont la population est déficitaire est un pays qui se meurt.

Remettre la famille en honneur, pratiquer une politique familiale, refaire à la France une nouvelle mentalité doit être au premier plan de nos préoccupations. M. P.

Le Mot du Toubib

Le Certificat Prénuptial

« L'Officier de l'Etat-Civil ne pourra procéder à la publication en vue du mariage, qu'après remise par chacun des deux futurs époux, d'un certificat médical, datant de moins d'un mois attestant à l'exclusion de toute autre indication, qu'il a été examiné en vue du mariage. »

Tels sont les termes d'un article de la loi parue au Journal Officiel du 16 septembre 1942, organisant la protection maternelle et infantile, et instituant en particulier le certificat prénuptial. Le législateur, en instituant ce décret, n'a d'ailleurs pas cherché à compliquer les formalités du mariage, puisque la loi n'exige que la présentation pure et simple d'un certificat médical sur lequel ne figurera aucune mention particulière.

Dans l'immense majorité des cas, cette visite ne sera d'ailleurs qu'une simple formalité. Dans d'autres, le candidat pourra être averti d'une maladie jusqu'alors latente, d'une petite tare viscérale à évolution silencieuse, et en cela, cette visite aura un rôle de prophylaxie sociale indéniable. Enfin, et c'est là le point le plus intéressant, certains candidats seront reconnus atteints d'une maladie contagieuse, tuberculose ou syphilis.

La loi ne prévoit aucune obligation de fait. Elle ne prévoit qu'une obligation morale. Elle a voulu obliger le candidat malade, tuberculeux ou syphilitique, à recevoir les conseils d'un médecin, et à réfléchir alors, en toute connaissance de cause, sur la gravité de l'acte qu'il commettrait en se mariant. D'autre part, le législateur a voulu éviter au futur conjoint malade, et se croyant à tort en bonne santé, de créer un foyer où il aurait toutes les chances d'engendrer des catastrophes.

Certes on pourra toujours dire que c'est là une initiative qui porte atteinte à la liberté individuelle, que le mariage n'est pas uniquement une question de santé, qu'il est d'autres raisons souvent plus fortes et qui sont suffisantes à elles seules pour permettre une vie heureuse. Il est tout de même bon que le futur père de famille ou la future maman soient avertis du danger qu'il y a à donner la vie à des enfants tarés ou grevés d'une maladie héréditaire.

C'est dans cet esprit que cette loi heureuse a été faite. Si pour chacun d'entre nous, elle ne sera qu'une petite formalité rassurante pour notre santé, pour d'autres elle sera, et c'est là tout son intérêt, un signal avertisseur.

Docteur B...

Les Conférences au Camp

Clients difficiles

Les conférences de ce mois de septembre n'ont pas connu un auditoire aussi nombreux que précédemment. Ce n'est plus l'énorme affluence des jours où, alléché par des titres tels que « Les femmes et l'amour au théâtre », « Les humoristes contemporains » ou même « Tu seras... charcutier » (qui n'était pas « cochon » du tout à la déception de beaucoup sans doute) de notre populaire Berthet-Hortense, le public s'entassait comme abeilles dans leur ruche. Faut-il en conclure qu'un sujet sérieux accroche difficilement l'attention de nos camarades ? Certes, nous avons besoin, dans notre déprimante existence en vase clos, de rire et de nous détendre. Est-ce une raison pour nous désintéresser de tout ce qui n'est pas la grosse rigolade ? C'est surtout un prétexte commode qui cache mal notre « je-m'en-foutisme », cette contrefaçon de l'esprit français. On peut le regretter.

« Tu seras... professeur » a donné à l'abbé Catry, qui fut durant cinq ans professeur de collège, l'occasion d'évoquer ses souvenirs dans une causerie agréable et nuancée.

C'est à un authentique agriculteur qu'était dévolu le soin de présenter le travailleur des champs. Roland Marier se tira fort heureusement de cette tâche délicate. Sa causerie, qui attestait une préparation sérieuse, fut un tableau très vivant et très documenté de la vie à la campagne, en même temps qu'un acte de foi dans la terre, source de richesses et de saines joies.

Postes, chemins de fer, deux métiers qui vont ensemble. Le « Tu seras... postier » de Raymond Girard, clair et relevé d'amusantes anecdotes, nous fit pénétrer surtout la vie d'un « ambulancier ». Quant au « cheminot » Jean Rouby, il défendit avec conviction une corporation trop exclusivement connue souvent par une chanson légèrement irrévérencieuse. Marier, Girard et Rouby prenaient la parole à Bathorn pour la première fois. Ce début fut une réussite.

Qu'ils soient cordialement remerciés pour leur bonne volonté, cette chose si rare par les temps actuels.

En marge de cette série, notons la causerie sur la Démoralisation en France, de Martin Poudevigne qui, si elle n'avait pas le mérite de l'originalité, chose difficile en la matière, avait du moins celui d'attirer à nouveau l'attention sur un problème vital pour notre pays.

Enfin, Louis Clarenc, professeur de l'Enseignement Technique, essaya d'intéresser les pères de famille du Camp par une causerie sur l'orientation et la formation professionnelles. Mais l'avenir professionnel de leurs enfants n'est sans doute pas un sujet susceptible de retenir pendant une heure l'attention de nos camarades. Une soixantaine à peine s'étaient dérangés. Nous mettrons l'absence des autres sur le compte du temps ou des occupations ménagères.

Le « Recteur ».

Rêverie

L'étoile du berger et le sentier me tentent,
Et les grands pins, et le torrent, et la vallée,
La douceur de dormir sous notre tiède tente
Dans l'immense splendeur d'une nuit étoilée.

Je veux voir la claière au bord du frais ruisseau
Où glisse vers le lac la truite fugitive,
Où le matin, poudré de rose, met sur l'eau
Des pétales de fleurs dont jalouse est la rive.

Je veux la paix du soir auprès du monastère
Quand descend lentement l'ombre des grands sommets
Et que la cloche sonne une grave prière
Qui nous met à genoux, recueillis et muets.

Je veux revoir le cap et ses rochers de feu
Où la vague bondit, faisant jaillir l'écume,
Près de la plage d'or où bercé, le flot bleu
Vient rêver du bateau dont la cheminée fume.

Je veux le soleil d'or de mon pays natal !
Ta lavande fleurie, ô terre de Provence,
Ton vin qui fit chanter la coupe de Mistral,
Je veux la douce paix de mon pays de France.

X... (K° 3602)

TU SERAS...

Telle est la rubrique sous laquelle nous avons groupé les conférences qui ont lieu actuellement au Camp et dont nous allons, comme d'habitude, essayer de vous donner l'essentiel. Tu seras... Il s'agit, non pas de nous décider pour tel ou tel métier — pour la plupart d'entre nous, c'est déjà chose faite — mais de regarder vivre autour de nous. Nous avons déjà étudié la Pensée française et plus récemment la Gaîté française. Mais la vie, ce n'est pas ça seulement, ce n'est pas seulement le salon où l'on cause, le théâtre où l'on rit, c'est aussi et surtout l'humble existence de chaque jour, dans le cadre de la maison, de la famille, du métier. Des

camarades vont vous parler de leurs métiers, simplement, comme ils les vivaient autrefois et comme ils les vivront à nouveau demain, ces métiers humbles ou magnifiques, qui supposent tant d'efforts patients et inconnus, et à travers eux, c'est nous-mêmes que nous retrouverons.

Puissent ces considérations nous raccrocher davantage à la vie, puissent-elles nous rappeler que par delà le monde des barbelés, ce monde à l'envers où nous vivons aujourd'hui, il y en a un autre, où nous avons notre vraie place, et que ce monde ne peut vivre que si, chacun à notre place, nous faisons simplement notre devoir. L. C.

... INSTITUTEUR ...

Pour celui qui aime son métier, il n'en est pas de plus beau que celui qu'il exerce. Et cependant, quoi de plus noble et de plus grand que d'être instituteur ?

Certes, il y a loin des rêves du jeune normalien (même aguerri par l'Ecole Annexe) à la sèche réalité. Une classe au 1^{er} octobre ? Elle n'est peuplée que de 45 petits êtres indifférents, sinon méfiants, qui vous jugent et vous épient, qui vous mettent à l'épreuve et qui notent toutes vos réactions. Gare au premier contact ! S'il est défavorable au maître, que d'indiscipline et, partant, que d'heures gaspillées en classe ! Une stricte discipline s'impose dès l'abord. La compréhension et l'estime réciproque viendront ensuite avec la confiance mutuelle, ce leit-motiv de la pédagogie moderne. Alors seulement l'instituteur détectera les différents types d'élèves qui composent sa classe : le bon élève, le timide, l'enfant gâté, le turbulent, le paresseux, le vicieux.

La place nous manque pour nous pencher ici, comme il conviendrait, sur chacun de ces cas. Retenons pourtant qu'il n'est pas normal qu'un élève soit paresseux ou copieur ou même indifférent. Nos enfants éprouvent spontanément le besoin d'apprendre. Il y a souvent plus de détresses à consoler que de vices à corriger. Etre instituteur, c'est étudier chaque cas et déterminer, pour chaque élève, l'influence du milieu, de l'état physiologique général, de la vue, etc., etc. Il en arrivera à des remèdes inattendus : visite médicale, examen par un oculiste et même remontrances au père, seul coupable dans bien des cas.

Il faut, pour accomplir cette mission, aimer les enfants. Songez à la somme de patience et de dévouement que représente la conduite d'une classe de 50 enfants, vous qui n'en avez que deux ou un seul. Car la tâche que s'impose un maître est trop souvent méconnue. La classe ne finit pas à 16 heures. La correction des devoirs et compositions, la préparation journalière et lointaine de la classe sont des travaux ignorés et sans gloire, auquel cependant le maître consacre de nombreuses heures et le meilleur de lui-même. Les cahiers quotidiens jugent impitoyablement son travail et sa valeur pédagogique. Ils sont la source de bien des joies, mais aussi de bien des découragements. Et cependant, chaque jour, l'instituteur continuera tout droit son chemin au mieux de l'intérêt des enfants qui lui sont confiés. Car, voyez-vous, cet homme qui peut, tant dans son petit village, n'est pas obligatoirement un révolté ; c'est avant tout un brave homme qui accomplit sa mission en faisant très simplement et sans phrases le don de lui-même.

Fils du peuple, il instruit des fils d'ouvriers et de paysans et il a choisi ce métier, le plus beau du monde, car il l'aime de toute son âme. Il sait mieux que n'importe qui, pour en avoir fait spécialement l'étude, qu'il y a beaucoup plus de responsabilités à modeler une âme d'enfant qu'à river une tôle ou bien ouvrir les portes des grands hôtels. Il accomplira donc en conscience son sacerdoce, étant assez sage pour se contenter de cette sublime récompense que l'on trouve dans le regard confiant d'un enfant. M. M.

... INDUSTRIEL

On considère souvent l'industriel comme un personnage distant et inaccessible, retranché derrière une cloison épaisse et dont le travailleur, durant toute sa vie, n'aperçoit jamais le visage. Si cette opinion pouvait se justifier dans les anciennes fabriques, il n'en est plus de même dans les usines modernes. Le véritable industriel apporte à son entreprise non seulement son argent, mais aussi son temps, son travail et son cœur. C'est celui qui vit de son entreprise, mais qui la fait vivre en participant à sa vie.

L'industriel doit être avant tout un chef, car les hommes ne peuvent mener à bien une entreprise commune que si l'un d'eux oriente à chaque instant l'activité des autres vers le but de l'entreprise. Ce chef doit être juste et honnête, afin d'inspirer confiance à son entourage.

L'industriel doit être aussi un organisateur. Avec la rationalisation, le chef d'une entreprise moderne organise le travail en dirigeant son action sur tous les rouages de la production. Connaissant tout le détail, il poursuit un effort méthodique afin d'obtenir une production plus abondante et moins coûteuse, sans oublier que le rendement est très souvent fonction du bien-être matériel du personnel.

L'industriel enfin doit être un administrateur. Administrer c'est protéger. L'administrateur ne doit rien négliger pour assurer du travail à son personnel. Par sa gestion, il donne à son entreprise l'étiquette qui classe la renommée d'une maison. On dit couramment : « C'est une maison sérieuse. » On dit aussi : « C'est une boîte. » En période difficile, la maison sérieuse tient parce qu'elle a des commandes, la « boîte » risque de succomber.

Comment parler d'un industriel sans le présenter face aux grands problèmes posés par la machine et qui conditionnent le milieu où il doit exercer son métier ?

La machine est la source du progrès. L'industriel doit toujours se trouver à l'avant-garde du progrès de façon à devancer son concurrent. A cet effet, il doit suivre tous les perfectionnements et s'équiper en matériel moderne. S'il oppose au progrès la force d'inertie, il sera contraint de le

subir d'une façon désastreuse par la concurrence. Le progrès entraîne la surproduction qui engendre à son tour la crise et le chômage. Il suffit de s'en rapporter aux statistiques de production pour se faire une idée de la gravité de ces problèmes que nos conceptions économiques et sociales ne nous ont pas permis de solutionner.

En face d'une production sans cesse croissante, la misère a augmenté si l'on s'en réfère au nombre des chômeurs. Pourquoi ?

L'industriel remplace toujours des ouvriers par des machines chaque fois que cette substitution lui procure des économies. Cette substitution crée des chômeurs. Les pouvoirs d'achat étant constitués en majeure partie par les salaires, lorsque les chômeurs sont en nombre croissant, les vendeurs sont atteints à leur tour. Ils ne peuvent plus vendre. Il y a surproduction. C'est la misère et son triste cortège : chômeurs et leurs familles, jeunes gens sans emploi, vieillards sans ressources, patrons ruinés.

Voilà le phénomène auquel nous avons assisté durant les dix années qui ont précédé cette guerre et qui demande des réformes sur le plan social.

En période de crise, l'industriel important préfère continuer à travailler en vendant en-dessous de son prix de revient, parce qu'il cherche à faire face aux frais généraux, aux intérêts des capitaux immobilisés, à l'amortissement du matériel, au paiement des impôts et des assurances. En outre, le crédit lui permet de poursuivre l'exploitation dans l'espoir que la situation s'améliorera.

Jusqu'à présent on s'est évertué à maintenir toutes les règles d'une époque dépassée à toute vitesse par les conquêtes de la science. Nous sommes en présence d'un décalage flagrant entre les réalisations techniques et nos réactions sociales.

Bientôt nous serons engagés de nouveau dans la vie. Ceux d'entre nous qui participeront aux affaires, ressentiront qu'il est des devoirs que le sens de la vie impose et dont ils ne voudront pas se désintéresser parce qu'ils auront eu le loisir de méditer sur leur portée durant la captivité. J. D.

LA VIE RELIGIEUSE



LA PAROISSE CATHOLIQUE

LA VIE RELIGIEUSE AU CAMP

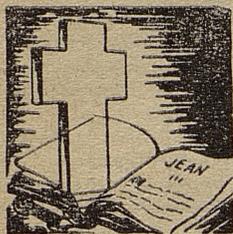
Le 29 septembre, la fête de saint Michel a été marquée par la célébration de la messe le soir. A 7 heures, nos camarades, étant rentrés de leur travail, ont prié ensemble celui qu'on invoque chez nous comme protecteur de la France.

Tous les soirs d'octobre, à 8 h. 30, nous avons eu récitation du chapelet dans l'intimité de notre petite chapelle. Nous continuons ainsi une tradition de nos familles chrétiennes où le Rosaire est tant à l'honneur.

AVIS AUX AUMONIERES. — Des Aumôniers de Kommando nous demandent d'urgence le « Livre de prières des Prisonniers ». Il n'y en a plus au Camp, et l'Aumônerie de Paris n'est plus en mesure de nous en envoyer. Là encore, il faudra assurer la soudure avec ce qui reste.

AUX CHRETIENNES DE LA DISPERSION. — Des camarades écrivent pour demander que le service religieux soit assuré dans leur Kommando. La chose est de plus en plus malaisée. Certains Kommandos n'ont la messe que de loin en loin, d'autres ne l'ont plus du tout. Ceux-là surtout ont à réagir contre la lassitude, le découragement et le sommeil de l'âme. Il leur faut résister à la tentation de sombrer dans le matérialisme. Qu'ils se réunissent donc à l'heure où la cloche de leur village en France convoque les fidèles et qu'ils récitent ensemble les prières de la messe. C'est peu de chose. Dieu fera le reste.

SUJET D'ETUDE: Examen de conscience. — L'examen de conscience est aussi indispensable à l'homme pour son progrès moral que la comptabilité au commerçant pour la bonne marche de ses affaires. Or donc, après plus de trois



LE BILLET DE L'AUMONIER PROTESTANT

QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Aussi surprenant que cela soit, se contenter de lire ou d'écouter l'Evangile est un non-sens. Tel est du moins l'avis du Christ: « Tout homme, dit-il, qui entend les paroles que je dis et ne les met pas en pratique sera semblable à un homme « insensé ».

Ne trouvez-vous pas là l'explication de la folie et du désarroi du monde? On n'ignore pas l'Evangile, mais on ne veut pas le mettre en pratique. Par négligence, on bâtit sur du sable alors que l'on croit construire sur du roc, et l'on s'étonne de ce que, un beau jour, tout s'écroule. On a agi sans réfléchir un peu stupidement en rejetant la pratique de l'Evangile dont on admire les principes.

Si vous voulez édifier plus solidement votre vie, inspirez-vous du conseil que le Christ donnait encore: « Quiconque entend ces paroles que je dis et les met en pratique sera semblable à un homme prudent qui a bâti sa maison sur le roc. » Ayez donc la sagesse, non seulement de lire l'Evangile, mais aussi de le vivre. Conformez vos actions à ce qui vous est enseigné. Faites comme Jésus qui s'efforçait de rendre témoignage de ses paroles par des actes immédiats, ou même de confondre les unes avec les autres. Voyez, par exemple, comme il a eu compassion de ceux qui, pour les honnêtes gens de l'époque, n'étaient pas intéressants et ne valaient pas la peine que l'on s'occupât d'eux (Cf. Lévy, le péager, Zachée, le chef des publicains). Voyez comment il a eu pitié des abandonnés, des déshérités (Cf. Veuve de Nain, Aveugles de Jéricho, Lépreux de Samarie), comment il a relevé les êtres déchus et misérables (Cf. Femme adultère et Marie-Madeleine), comment il a accompli, car pour lui l'exemple pratique avait au moins autant

ans de captivité, où en sommes-nous? Bornons pour aujourd'hui notre enquête à la morale civique. Nous sommes d'accord pour constater qu'avant la guerre il y avait crise de conscience, crise de moralité... « Amusez-vous, Foutez-vous de tout », disait la chanson. Et elle traduisait bien l'état d'esprit de beaucoup. Egoïsme, insouciance, système D, entendez par là le système qui consiste à se débrouiller aux dépens des autres, car c'est à peu près toujours cela. Pour qu'il y ait un profiteur, il faut ordinairement qu'il y ait une victime. Exploiteur du système D suppose un exploité.

Où en est la France aujourd'hui? On a quelques raisons de penser que sa crise de moralité continue et s'aggrave. Laissons cela. Nous ne sommes pas encore sur place pour en juger et nous perdriions pas mal de temps à scruter la conscience des autres. La nôtre, où en est-elle? Car c'est cela qui importe, car c'est nous qui rebâtitons la Cité.

Mettons à notre actif un sens plus averti de la solidarité, une plus grande camaraderie, disons le mot puisqu'il était écrit en exergue sur nos institutions, plus de fraternité. Les débuts de la captivité avec leurs misères physiques et morales, avec leurs trafics et leurs égoïsmes nous laissent l'amertume d'un mauvais rêve. Nous avons appris à porter les fardeaux les uns des autres, nous nous aidons et nous nous aimons davantage. C'est beaucoup. Mais les pessimistes se disent: « Ça tiendra-t-il longtemps? » A chacun de nous de répondre.

Sommes-nous décidés à servir? Le goût du dévouement s'est-il développé? Voulons-nous faire passer l'intérêt général avant notre intérêt particulier? Une nation meurt quand on se sert au lieu de la servir. Les esprits simplistes accusent les institutions quand tout va mal, alors qu'il faut tout simplement accuser les hommes. Ne nions pas la valeur éducative de bonnes institutions. Ne l'exagérons pas non plus. Elles valent ordinairement ce que valent les hommes. Il n'y a pas de redressement du pays sans redressement des consciences. Et il dépend de nous que cette œuvre commence en nous. Le pays vaudra ce que nous vaudrons, ni plus ni moins.

Aux chrétiens de donner l'exemple. Si demain la grande tâche commence pour nous, serons-nous prêts?

L'AUMONIER.

de valeur que les mots, les plus humbles travaux en lavant les pieds de ses disciples, même ceux du traître Judas.

Quant à vous, n'y a-t-il pas de sale travail à faire à l'intérieur du Kommando? Soyez les premiers à vous en charger, même et à plus forte raison si les autres ne veulent pas y mettre la main. Parmi vos camarades, vous êtes-vous demandé, avec un esprit d'amour, pourquoi un tel avait quitté ses compagnons habituels, pourquoi cet autre vit périodiquement seul, pourquoi le dernier arrivé, malgré son air enjoué et optimiste quand on lui parle de questions générales, se ferme et se replie sur lui-même dès qu'on lui demande des nouvelles de chez lui? N'avez-vous rien à leur apporter? Près de vous, n'y a-t-il pas un voisin qui attend votre amitié? Cherchez et vous trouverez, je n'ai pas besoin d'insister.

« Depuis longtemps, on s'occupe de ces gars », me direz-vous. Qui « on »? Les autres? Alors, frappez-vous la poitrine, pourquoi ne les avez-vous pas devancés? Ou bien est-ce vous qui les avez pris à charge? Alors, tant mieux, mais avez-vous agi avec un complet désintéressement, sans idée d'échange, d'intérêt, de mérite, sans acception de personnes, sans distinction de confessions religieuses, de milieux, de partis politiques, de classes, de nationalités et surtout, je vous en supplie, sans esprit de « maffia »?

Au nom de Celui en qui nous croyons, je vous le demande, et vous prie de noter encore ceci: Ce service absolument gratuit, accomplissez-le dans le silence, sans être remarqués, sans attirer l'attention sur vous, sans rechercher l'admiration d'autrui. A force de vous occuper des isolés, de faire des travaux d'ingrats, sans doute connaîtrez-vous la solitude. Les repus, ceux qui ont tout en abondance, qui se suffisent à eux-mêmes, les forts, les bien-portants dont parle avec amertume l'Evangile, vous regarderont avec un air de fausse commisération, s'écarteront de vous, riront doucement de vous, s'ils ne vous méprisent pas, parce que vous vous serez fait faibles avec les faibles, pauvres avec les pauvres, solitaires avec les isolés, sans défense avec les infortunés. Qu'importe leur jugement, vous serez intérieurement comblés de la joie de savoir que votre Père qui voit dans le secret saura vous récompenser.

VOTRE PASTEUR.



LES TRADITIONS COLONIALES DE LA BELGIQUE

L'œuvre coloniale de la Belgique est généralement considérée comme le résultat de l'initiative, géniale sans doute, mais téméraire, du roi Léopold II. Incapable, dans les limites étroites de son royaume, de donner libre cours à son activité débordante, gêné plus encore par les entraves constitutionnelles, Léopold II aurait cherché dans l'organisation de son vaste empire africain, l'utilisation de ses facultés exceptionnelles.

Ce n'est en rien diminuer le mérite que s'est incontestablement acquis le souverain, non seulement devant ses compatriotes, mais encore devant l'humanité entière que de constater que son action coloniale était basée sur la profonde connaissance d'une aspiration séculaire de la nation.

Lorsque Léopold II tente d'associer la Belgique au mouvement colonial du dix-neuvième siècle, il n'agit pas au hasard. Son action est le fruit d'une longue étude. Nous n'en voulons d'autre preuve que cette répartition de Brialmont, un de ses principaux collaborateurs : « Le Duc de Brabant me prend pour un bureau de statistiques. »

Les inventions auxquelles se livraient le Prince et ses collaborateurs ne portaient pas uniquement sur les facteurs économiques, mais visaient également à retrouver dans notre histoire la trace des aspirations séculaires de la nation vers les terres lointaines.

La valeur de nos militaires, le talent de nos artistes, l'habileté de nos artisans et le flair de nos commerçants avaient, de longue date provoqué l'émigration de nos compatriotes vers toutes les régions d'Europe où on avait fait appel à leur collaboration.

La fin du quatorzième et le début du quinzième siècle avaient apporté aux provinces belges une prospérité qui n'avait pas son égale en Europe, si ce n'est peut-être dans les républiques italiennes.

En effet, l'organisation exemplaire des corporations avait favorisé l'essor des industries et les avait portées à un haut degré de perfectionnement.

Les draps et les toiles de Flandre, les ferronneries de la vallée de la Meuse, les « dinanderies » avaient acquis une renommée que le commerce de la Flandre et du Brabant stimulaient et portaient chaque jour plus loin. Bruges d'abord, puis Anvers, entretenaient des relations d'affaires avec les pays du Nord comme avec les grandes villes commerciales de la France, de la péninsule ibérique et d'Italie.

Et au moment précis où l'organisation industrielle et commerciale de nos régions se complétaient ainsi au point de dépasser très loin les plus belles réalisations des contrées voisines, l'organisation politique de notre pays se dessine d'une manière très distincte.

Durant le Moyen âge, les grandes cités flamandes et wallonnes ont arraché à leurs Comtes, des privilèges qu'elles ont si jalousement défendus par la suite contre toute entreprise et dont elles ont admirablement exploité toutes les possibilités. Leur richesse et leur puissance n'eut d'autre origine que l'usage conscient des libertés qui se trouvaient inscrites dans leurs « Chartes » précieusement conservées derrière les murs du beffroi.

Il n'en reste pas moins qu'elles ne disposaient que d'une puissance forcément limitée qui ne s'étendait pas loin de leurs murs.

La maison de Bourgogne, réunissant en faisceau toutes ces énergies éparses, multiplia considérablement encore leurs possibilités. L'organisation politique dont les Ducs de Bourgogne dotèrent notre pays ouvrit aux ambitions de nos marchands et de nos artisans des horizons de plus en plus larges.

Une collaboration économique intense s'organisa sous l'inspiration des princes bourguignons qui, devant les idées de leur temps, entendaient baser leur puissance politique sur la prospérité économique de leurs États.

Tout en réservant aux différentes provinces et aux grandes cités une certaine autonomie dont elles se montraient si fières, les Ducs de Bourgogne poursuivirent l'unification administrative de leurs États en les dotant d'institutions centrales.

Par la conquête, mais surtout par la diplomatie et par les unions dynastiques, ils poursuivirent leur travail d'unification au point que Philippe le Bon apparut à l'humaniste Juste Lipse comme le « créateur de l'unité belge ».

Au même moment, basée à la fois sur cette puissance politique et sur cette vigueur économique, nous voyons poindre la première tentative coloniale belge, qui peut être, à juste titre, considérée comme une des premières entreprises coloniales de l'époque moderne.

En effet, il ne s'agissait nullement d'aller créer, en quelque région lointaine, un comptoir colonial dont la prospérité trouverait son fondement soit dans l'exploitation de la naïveté d'indigènes troquant leurs richesses contre des marchandises de vil prix, soit dans le contrôle d'une voie commerciale particulièrement fréquentée. Nous nous trouvons en présence d'une entreprise de colonisation qui comporte la mise en valeur organisée et rationnelle d'un pays à commencer par la lourde et délicate charge de son peuplement.

Depuis qu'en 1147, les Croisés belges avaient aidé le roi Alphonse I^{er} à reprendre Lisbonne aux Maures et qu'en 1168, ils avaient participé à la prise de Silves sous don Sancho I^{er}, les Flamands étaient nombreux à la cour de Lisbonne. Un courant commercial très intense entre cette ville et Bruges s'était développé progressivement.

On ne sait exactement en quelle année, ni à la suite de quelles circonstances précises les Flamands occupèrent l'île du Fayal, aux Açores. Mais on a retrouvé la lettre-patente par laquelle Josse Van Huertere, originaire de Bruges, se fit confirmer en 1491, par le roi don Diégo, la capitainerie sur l'île du Fayal, qu'il avait obtenue en 1468 du père du Roi, don Manuel, duc de Boja et maître de l'ordre du Christ.

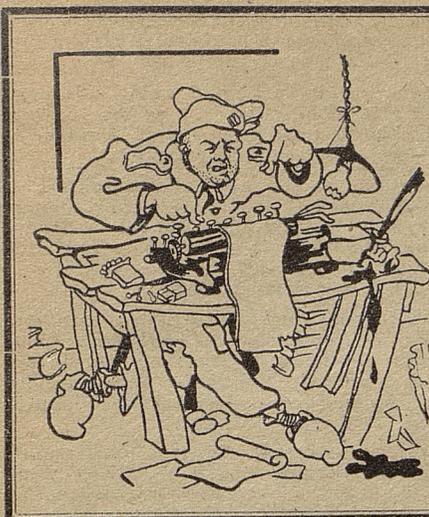
Il ressort des documents contemporains que Josse Van Huertere, gentilhomme de la cour de Lisbonne et chevalier de la Maison de l'Infant, s'était engagé à coloniser l'île avec les compatriotes qu'il se faisait fort d'y amener à sa suite et sous son autorité. Avant qu'il ne parte pour l'île du Fayal, l'Infante le maria à une de ses suivantes dont le nom a été perdu.

L'entreprise ne se fit pas sans difficultés, et Josse Van Huertere eut même fort à faire pour maintenir son autorité. En effet, il dut recourir à l'intervention du Roi pour réprimer une sédition qui s'était développée parmi les colons.

Néanmoins, ceux-ci défrichèrent, labourèrent les terres. Ils introduisirent du bétail en provenance des îles voisines et engagèrent même des prospections minières qui ne semblent pas avoir donné des résultats fructueux. Il ne fait pas de doute que l'énergie et la persévérance de Van Huertere et de ses compatriotes fussent récompensées, puisqu'en 1481, nous le voyons solliciter de l'Infante Dona Britiz, tutrice et curatrice du Roi, la capitainerie sur l'île voisine du Pico qu'il peupla, ainsi qu'il l'avait fait au Fayal.

Telle est l'origine de l'entreprise coloniale de nos compatriotes et la raison pour laquelle, à partir de cette époque, l'Archipel des Açores fut inscrit sur les cartes sous la dénomination d'« Îles Flamandes ».

(à suivre)



Courrier

de

L'Homme de Confiance

Français

BILAN DE L'ŒUVRE D'ASSISTANCE AU 31 AOUT 1943

A. — FONCTIONNEMENT

L'Œuvre Française d'Assistance, fondée le 12 juin 1942, compte maintenant 15 mois d'une activité qu'il peut être intéressant de résumer.

Les statuts ont été légèrement modifiés depuis le début.

En effet, tout d'abord les fonds étaient envoyés aux Centres d'Entr'Aide de Paris en même temps qu'une liste de nécessiteux établie au Stalag. Les versements n'avaient lieu qu'après une enquête faite sur place. Mais, devant la carence des organismes parisiens et pour éviter toute perte de temps, le Comité a décidé de se passer d'intermédiaire. Il fallait pourtant continuer à entretenir des relations avec les Centres d'Entr'Aide, puisque l'Oflag VI/A qui parraine l'Œuvre, leur adressait ses subsides dont nous ignorions le montant et les dates d'envoi et pour lesquels des listes de propositions de secours étaient envoyées... au juger.

Depuis le mois de mai dernier, la situation s'est clarifiée considérablement. Les subsides de l'Oflag VI/A nous parviennent directement et régulièrement chaque mois. Les secours accordés par le comité sont adressés par l'Œuvre aux familles nécessiteuses. Plus d'intermédiaires. Seuls, quelques cas douteux sont soumis à une enquête des « Maisons du P.G. » ouvertes dans chaque département et qui présentent l'avantage de répondre exactement aux questions posées et dans un délai relativement bref (avec les Centres d'Entr'aide, un échange de correspondances dure 6 mois au minimum).

B. — QUELQUES CHIFFRES

a) Sommes encaissées au Stalag depuis juin 1942

Juin 1942	722,50	Janvier 1943	1.993,60
		Février 1943	1.020,51
Juillet 1942	1.467,90	Mars 1943	1.396,09
		Avril 1943	1.097,50
Août 1942	812,55	Mai 1943:	
		Stalag VI/C	1.319,28
Septembre 1942	2.840,80	Oflag VI/A	500,00
		Juin 1943:	
Octobre 1942	1.556,20	Stalag VI/C	1.079,03
		Oflag VI/A	500,00
Novembre 1942	1.497,05	Juillet 1943:	
		Stalag VI/C	912,29
Décembre 1942	1.172,80	Oflag VI/A	500,00
		Août 1943:	
		Stalag VI/C	900,03
		Oflag VI/A	500,00

Total: 21.788,13 RM., soit près de 450.000 francs.

b) Sorties de caisse

Juin 1942	Janvier 1943	2.200
Juillet 1942	700	Février 1943	72
Août 1942	1.400	Mars 1943	3.155
Septembre 1942	3.290	Avril 1943	1.180
Octobre 1942	1.270	Mai 1943
Novembre 1942	1.360	Juin 1943	1.840
Décembre 1942	940	Juillet 1943	2.590
		Août 1943	36

Total: 20.033 RM., soit plus de 400.000 francs, se répartissant comme suit:

3 mandats adressés aux Centres d'Entr'aide	4.700
2 secours de 80 RM.	160
1 secours de 75 RM.	75
15 secours de 70 RM.	1.050
1 secours de 65 RM.	65
46 secours de 60 RM.	2.760
160 secours de 50 RM.	8.000
15 secours de 40 RM.	600
82 secours de 30 RM.	2.460
1 secours de 25 RM.	25
Divers	138

Total RM. 20.033

COMMUNICATIONS DIVERSES

1. — Les avis d'envoi de mandats ne sont faits que lorsque les mandats sont effectivement partis de la Trésorerie du Camp.

2. — Les camarades secourus par l'Œuvre d'Assistance sont priés de nous avertir dans le plus bref délai au cas où leur famille changerait d'adresse.

3. — Le Comité de gestion de l'Œuvre, modifié souvent depuis juin 1942, se compose aujourd'hui de MM. Andriot, trésorier; Ecalte, secrétaire; Catry, aumônier catholique; Moscherosch, aumônier protestant; Molino et Gay, membres.

4. — En divisant la recette totale par le nombre des P.G. du Stalag, on constate que le versement moyen par tête en 15 mois est de 2,20 RM. Chiffre assez peu impressionnant! Si l'on ne peut que féliciter certains Kommandos qui envoient chaque mois le produit substantiel de quêtes ponctuellement effectuées, par ailleurs il est évident que la majorité des P.G. a marqué à l'égard de l'Œuvre, un désintéressement complet.

Beaucoup se représentent mal, sans doute, les difficultés auxquelles il faut faire face chaque jour en France. « On ne sait pas où va l'argent », m'a-t-on dit souvent. Objection assez inattendue! Après chaque réunion du Comité, un compte rendu est publié dans le « Canard Embarbelé ». Tout P.G. se trouvant à Bathorn, ou de passage, peut demander à vérifier le livre de caisse, le cahier de mandats. Peut-être, certains voudraient-ils voir, dans le journal, la liste nominative des camarades secourus. Mais les vrais pauvres ont leur fierté. Il est des P.G. qui, avant la guerre, faisaient vivre dignement leur famille; aujourd'hui, ils se sentent déjà humiliés parce qu'ils ne peuvent plus remplir un devoir qu'ils considéraient comme sacré. Faut-il encore les humilier davantage?

On ne sait où va l'argent!!! On nous en envoie trop peu pour que nous puissions chaque mois secourir toutes les familles signalées. Il faut attendre 5 mois, parfois même davantage, pour renouveler un secours pourtant urgent. Dans votre Kommando, il y a des nécessiteux; vous avez l'impression que l'Œuvre ne fait pas assez pour eux. Avec une logique désarmante, vous cessez de verser votre obole. Le résultat ne saurait être brillant. Imités plutôt les camarades de quelques rares Kommandos où l'on a estimé que 50 Rpf. par tête et par mois, c'était trop peu, et où l'on verse désormais 1 RM. Au lieu de 900 RM., l'Œuvre disposerait alors mensuellement de 7.000 RM. et vous montreriez que l'esprit de solidarité est plus fort que jamais chez ceux qui sont encore prisonniers.

Le Secrétaire.

P.G. originaires de la Loire

Le Directeur du Service des P.G. me communique dans sa lettre n° 4.846/PGD du 2. 9. 43:

« Le Délégué départemental de la Croix-Rouge de la Loire m'a fait connaître qu'il avait la possibilité d'adresser des colis à des P.G. sans ressources.

Je vous serais obligé de faire recenser dans votre camp les P.G. originaires de la Loire appartenant à des familles particulièrement dignes d'intérêt qui n'auraient pas encore, conformément aux prescriptions du communiqué 88, écrit au Délégué de ce département.

Ils pourront le faire immédiatement, car il serait inadmissible, étant donné l'appel fait par le délégué que tous les P.G. de la Loire nécessaires ne reçoivent pas chaque mois les colis auxquels ils ont droit. »

Les Hommes de Confiance qui auraient des cas à me soumettre voudront bien me les soumettre sans retard, sans oublier les renseignements habituels: nom, prénoms, matricule de P.G., date et lieu de naissance, grade, régiment, adresse à la mobilisation, profession, adresse du dernier employeur, ressources de la famille, situation de famille, etc. Les P.G. déjà inscrits à un Comité ou recevant des colis de leur famille n'ont pas à se faire connaître.

Comité Central d'Assistance aux P.G.

Ce Comité me communique:

I. — Lettre du 2 août 1943.

« Etant donné la rarefaction des livres, des instruments de musique, jeux et articles de sport, il est recommandé aux Hommes de Confiance principaux de vouloir bien avertir les Hommes de Confiance des Compagnies et Kommandos que les demandes des P.G. ne seront prises en considération que si elles sont transmises par l'intermédiaire et avec l'apostille de l'Homme de Confiance principal du camp, et cela dans le double but:

1° de ne transmettre que des demandes justifiées;

2° de n'adresser une même demande qu'à un seul des organismes chargés de l'Aide Intellectuelle aux P.G., à savoir:

— Paris: Croix-Rouge Française, Comité Central d'Assistance aux P.G. (Section « Bibliothèque et Jeux »), 31 boulevard de la Tour-Maubourg; Centre d'Entraide aux Etudiants Prisonniers, 5 place Saint-Michel (ce dernier étant la Section Universitaire du Comité Central, chargé de la recherche des livres d'études et de préparation aux examens).

— Vichy: Croix-Rouge Française, délégation de la Zone Sud, 2 rue de la Grande-Grille.

— Genève: Comité International de la Croix-Rouge.

— Bruxelles (pour les P.G. belges): Croix-Rouge de Belgique, « Instruction et Récréation », 80 rue de Livourne.

Tous ces organismes sont en liaison et s'efforcent d'un commun accord de donner dans toute la mesure du possible satisfaction aux demandes reçues.

Par ailleurs, les colis individuels partant de Paris sont toujours adressés à l'Homme de Confiance en colis collectif, en même temps que lui est expédié par lettre le bordereau indiquant le numéro du colis individuel, le nom du destinataire, du donateur et la liste du contenu. Cela lui permet en cas de libération du destinataire ou pour toute autre raison dont il reste juge (double emploi, etc.) de donner au colis une attribution plus judicieuse, en prévenant La Tour-Maubourg, pour modification de la fiche, et en avertissant, s'il y a lieu, le destinataire auquel l'envoi a sans doute été annoncé.

Il demeure entendu que les livres, dont les œuvres citées ci-dessus, sont la propriété de la collectivité et doivent entrer dans la Bibliothèque générale du Camp, après lecture par les destinataires des Kommandos, exception faite pour les livres d'études que le destinataire a besoin de conserver pour ses travaux personnels.

En ce qui concerne les instruments de musique (hormis ceux adressés à des musiciens professionnels pour lesquels ils remplacent l'instrument de travail perdu) ils doivent être remis à l'Homme de Confiance par les P.G. libérés au moment de leur départ, afin de continuer à servir à la Communauté des P.G. du Stalag. »

II. — Lettre du 3 septembre 1943.

« A la date du 31 mars 1942, nous avons adressé aux Hommes de Confiance de tous les camps de P.G. en Allemagne une circulaire leur demandant de nous signaler les P.G. français de leur camp habitant avant la guerre la zone occupée Nord (antérieurement à novembre 1942) qui pour des raisons quelconques ne recevraient pas ou recevraient irrégulièrement des colis de vivres.

En principe, chaque P.G. de la zone occupée Nord doit être inscrit à un Comité local d'Assistance aux P.G. dont une des tâches est, en accord avec les familles, l'envoi d'un colis mensuel de denrées contingentes à chacun d'eux, soit payant, soit gratuit, suivant la situation des familles.

Ces Comités fonctionnent dans chaque Arrondissement parisien, dans chaque commune de la Seine et dans la plupart des communes de la zone occupée Nord.

Tout P.G. doit être inscrit au Comité local de la commune où il résidait à la mobilisation; ou en cas de changement de résidence de la famille, au Comité local de la commune de résidence actuelle de cette famille.

Nos comités locaux doivent en particulier automatiquement prendre en compte les P.G. sans famille qui résidaient sur leur territoire à la mobilisation. Mais il se trouve encore de vos camarades de la zone occupée Nord qui, pour des raisons particulières, ne sont pas inscrits ou n'ont pu être inscrits à nos Comités locaux.

L'objet de notre circulaire du 31 mars était donc d'être renseigné sur le cas de vos camarades défavorisés pour pouvoir nous assurer des mesures prises en leur faveur pour ceux inscrits à des Comités locaux et pour remédier à la situation de ceux ne comptant pas à des Comités locaux.

Nous vous serions reconnaissants de nous envoyer une liste nominative de vos camarades qui, actuellement, ne reçoivent pas de colis ou en reçoivent très irrégulièrement (c'est-à-dire au-dessous d'un colis par mois):

— P.G. dont les familles sont nécessiteuses.

— Sans famille ou abandonnés.

— P.G. habitant hors la France occupée avant la guerre.

— Etrangers ayant servi dans la Légion Etrangère Française ou les Régiments de marche des volontaires étrangers.

— Cas particuliers s'il y a lieu.

Pour chacun d'eux, il serait nécessaire de nous fournir les renseignements suivants:

— Domicile civil à la mobilisation.

— Adresse actuelle de la famille la plus proche.

— Situation de famille.

— Nationalité s'il y a lieu.

Ces renseignements nous permettront d'aider vos camarades défavorisés; ce que nous ferons dans toute la mesure de nos moyens. »

Expédition des vivres de la Croix-Rouge

Le 25. 8. 43: Kreis Osnabrück et Melle (cigarettes), Kreis Benthheim (15° tour). — Le 30. 8. 43 et 1. 9. 43: Kommandos industriels (pâte de fruits). — Le 16. 9. 43: Kreis Meppen et Aschendorf (15° tour). — Le 22. 9. 43: Hôpital de Thuine (15° tour). — Le 24. 9. 43: Hôpitaux de Lingen (15° tour). — Les 28. et 29. 9. 43: Kreis Bersenbrück, Wittlage et Lingen (15° tour).

REMARQUE TRES IMPORTANTE. — Je rappelle qu'il est indispensable de me réexpédier le plus rapidement possible les emballages vides (caisses, sacs, cartons).

Œuvre Française d'Assistance

Versements effectués du 19 août au 25 septembre

Anonyme: 1,00 — Délégué Mission Scapini: 10,00 — 114: 10,50 — 216: 16,50 — 2.140: 25,50 — 1.169: 8,00 — Médecin-Lt. Lebourgeois: 30,00 — Bathorn: 36,00 — 212: 14,30 — 221: 5,00 — 3.652: 17,60 — 240: 8,50 — 49: 13,00 — Oflog VI/A: 500,00 — Médecin-Lt. Maury: 20,00 — 3.462: 42,50 — 2.175: 30,00 — 49: 18,70 — 112: 15,38 — 112: 12,00 — Anonyme: 2,40 — 1.621: 11,50 — 108: 16,00 — 2.163: 6,50 — 3.302: 17,00 — 114: 10,50 — 1.116: 19,30 — 24: 12,00 — Tournée théâtre: 137,00 — 105: 51,50 — 310: 13,00 — 108: 22,00 — 3.462: 40,00 — 52: 20,00 — Tournée théâtre: 81,25 — 4.288: 17,00 — 22: 23,00 — 133: 11,00 — Hôpital Thuine: 40,00 — 4.077: 11,00 — 55: 14,20 — Anonyme: 4,20.

Réunion du Comité

Dans sa réunion du 31 août 1943, le Comité avait à examiner 5 nouvelles demandes. Il a accordé:

1 secours de 60 RM.

3 secours de 40 RM.

1 demande a été momentanément écartée.

De plus ont été renouvelés:

1 secours de 80 RM.

10 secours de 70 RM.

18 secours de 60 RM.

5 secours de 40 RM.

Total des sommes attribuées: 2.240 RM.

(Suite page 10).

RADIO STALAG



LE THEATRE AMBULANT.

Ragaillardis par une révision complète, le camion de la Croix-Rouge a repris les tournées du « Théâtre ambulante ». Le samedi matin, nous y enfournons caisses de costumes et d'accessoires, instruments de musique, couvertures, musettes; acteurs et musiciens s'y engouffrent; tout et tous finissent par se caser. Et on dit qu'il n'y a plus de miracles! D'ailleurs la gaité est dans les cœurs, alors que nous roulons sur les routes de Hanovre et de Westphalie. Des plaisanteries classiques, à l'effet sûr, s'échangent; on s'informe du degré de la sénilité du père noble « Tutut », ou de la « fatigue » du Marseillais. Il faut aussi repasser un bout de rôle. Mais la jeune première a sa crise et le notaire roupille. Tout cela est très normal. La traversée des villes réjouit nos yeux de reclus dans la steppe de Bathorn.

Nous voici arrivés au Kommando! Des copains se retrouvent, on échange nouvelles et « bouteillons ». Mais déjà, sans tarder, nous préparons la scène. Le rideau est monté, notre électricien sort ses fils et ses projecteurs, le costumier dispose les costumes et les musiciens déplient les pupitres. Jadis, pendant ce temps, des cuisiniers bénévoles se mettaient en quête d'un fourneau. Aujourd'hui, ce n'est plus nécessaire. Surmontant les difficultés, grâce au système D bien français, nos camarades de Kommando nous restaurent abondamment et fraternellement. Mais le temps passe. Les camarades des Kommandos voisins, invités, sont arrivés; tout le monde s'est empilé (la tournée du théâtre se passe sous le signe de la compression) dans la salle, sur les bancs, les chaises, les lits et même debouts dans la grande salle du Kommando. On frappe les trois coups: Silence. L'orchestre attaque l'indicatif et le spectacle commence: pièce en trois actes (l'Ouragan) ou variétés. Pendant trois heures se fait « l'échange » entre les acteurs et les cent ou deux cents spectateurs tassés et attentifs dans la pénombre. Pour quelques heures les soucis sont oubliés, les rires fusent, les applaudissements crépitent. Et lorsqu'à la fin du spectacle les nos camarades nous crient merci, c'est

pour la qualité du spectacle, certes, mais aussi pour le geste de camaraderie que nous avons fait en venant les distraire. Le dimanche matin, nous partons vers un autre Kommando pour rentrer le soir ou bien le lendemain au Camp.

Voici le thème de nos sorties: Evidemment sur ce thème il y a des variations. C'est ainsi que nous avons visité les Kommandos d'Osnabrück: l'O.K.D. où nous avons joué dans une atmosphère d'été, Gartlage qui nous a réservé son chaleureux accueil traditionnel et le Kommando 3481 où nous allions pour la première fois et qui nous reçut si cordialement. Oesédé aussi nous ouvrit des bras amis. Mais il y eut une certaine boîte de thon qui fit des ravages... infestinaux. Au cours du spectacle, acteurs et musiciens durent, l'un après l'autre, s'éclipser précipitamment. A Belm, nous avons offert à nos hôtes en remerciement un petit concert après la représentation. L'Homme de confiance d'Alten-Melle nous avait préparé pour les deux nuits des lits avec de vrais ressorts. Et nous n'oublions pas l'accueil si cordial des camarades de Dratum, non plus que le cadre dans lequel nous avons joué: cette vieille grange évoquait des tournées en province de l'« Illustre Théâtre » de Molière. A Dalum, le cadre n'était pas le même, mais l'accueil aussi chaleureux, et nous en avons rapporté d'excellents souvenirs. Nos camarades de Nordhorn furent également charmants: pourquoi fallut-il que le flegmatique (!) chanteur marseillais refusât de faire la vaisselle?

Reçus partout à bras ouverts, nous rapportons de ces tournées une impression de camaraderie tonifiante. Sans doute, au retour, nous descendons du camion noirs de poussière et gluants de sueur, fatigués, courbaturés par quatre heures de voyage cahotant, mais nous recevrons demain une ou plusieurs lettres: « Chers amis, le passage du théâtre dans notre Kommando nous a apporté de la joie et a renforcé notre courage... »

Ceci ne compense-t-il pas cela?

M. G.

SAUVETAGE PERILLEUX au Kommando 4617

Dimanche 22 août, sous un soleil de feu, les champions du grand match de football disputé il y a quelques semaines entre les « Coqs de Melle » et les « Poulets d'Alten-Melle » noyaient leurs succès sportifs dans la piscine publique gracieusement mise à leur disposition par Dame Nature. Soudain l'un d'eux, le dénommé Démurger Claude, perdit pied et disparut dans ce petit océan profond d'un mètre cinquante. Ne le voyant pas reparaitre à la surface, un bon nageur, le p'tit Parigot Solvet Roger se décida à se rendre à son secours. Mais il avait compté sans les nombreux coups de poing que tout noyé administre à son sauveteur pour s'agripper à lui; tant et si bien qu'au lieu d'une victime, il allait y en avoir deux, quand notre sympathique Marius Liange eut la présence d'esprit de crier à René Valnot, professeur de natation: « Allons, grand! Vas-y donc! Ils se noient! »

Un plongeur du « prof », deux poignes vigoureuses, et nos deux rescapés sont remis aux mains des Coqs mellois qui tous pleuraient de joie en retrouvant sains et saufs ceux qu'ils avaient failli accompagner à leur dernière demeure.

Un témoin.

Le Billet du Stalagué

Qui n'a pas son petit carnet d'adresses? Qui n'a pas noté mille villes et villages, mille bonnes maisons où l'on sera certain d'avoir bon accueil et bonne croûte? Ça ne coûte pas grand-chose, et ça fait tellement plaisir! Si tous les projets de visite se réalisent, les chemins de fer, les cars, les restaurants et les bistrotts feront fortune. Un main brasseur d'affaires organiserait un tour de France pour les visites des ruines et des copains que ça ne m'étonnerait pas outre mesure.

Mais il y a un « MAIS » auquel les routiers de demain, les voyageurs pique-assiettes en mal de souvenirs n'ont pas pensé.

Prenons l'hypothèse, purement gratuite, de notre retour au bercail. Le temps de verser quelques larmes chez les proches parents et amis qui vous ont envoyé des cotils, d'« engueuler » ceux qui ont omis de le faire et vous décidez d'employer votre congé à aller voir vos anciens compagnons de misère, comme disent les journaux. Il faut vous y préparer, car le travail vous attend, n'ayez aucune illusion à ce sujet. Comme tous les ex-P.G. sont dans le même cas, le million de familles qui se déplacera trouvera porte close. Il vous faudra écrire, payer un timbre. Le voyage n'est plus gratuit, et puis, vous aurez d'autres chats à fouetter. Non! ce beau programme s'avère difficile. C'est tout juste bon à vous mettre l'eau à la bouche par des descriptions de spécialités maison, devant la quotidienne pomme de terre. Et les journées sont si longues, n'est-ce pas?

On veut beaucoup de choses. On fait ce que l'on peut... Et puis, comme dit ce poète célèbre dans l'antiquité:

« Et l'on promet toujours d'une ardeur inlassable.

Promesses de géfäng s'inscrivent sur le sable. »

Non, mais vous vous rendez compte?

Avec le vent qu'il fait!... Le Stalagué n° 2.

LE CERTIFICAT D'ETUDES au Kommando 1489

Le Kommando 1489 à Schüttorf ne compte que 24 P.G. et il n'y avait qu'un seul candidat. Le Centre d'Etudes, profitant d'un déplacement du camion de la Croix-Rouge, n'a pas hésité pourtant à y organiser un examen. Il a voulu sanctionner, par là, l'effort fourni dans les conditions les plus difficiles par ce camarade et par Le Guen, instituteur et homme de confiance du Kommando, qui l'a préparé. Se représente-t-on en effet la patience, la ténacité, le courage qu'il a fallu pour étudier régulièrement pendant des mois dans un coin de salle mal éclairé et bruyant, après le travail harassant de la journée. Cet effort n'a pas été inutile. Rarement certificat a été plus brillamment enlevé qu'au 1489. Le Centre d'Etudes du Stalag félicite de bon cœur maître et élève comme il les remercie, ainsi que tout le Kommando, pour leur accueil vraiment fraternel.

On prépare le Certificat dans d'autres Kommandos: au 14, au 23, au 103, au 1256, au 4456, au 3648. A ceux-là nous disons: « Bon courage et comptez sur nous. » Et nous comptons aussi que leur exemple sera suivi par beaucoup d'autres.

L. C.

NOTE DE LA ZAHLMEISTEREI

Les camarades travaillant à la Trésorerie du Stalag VI/C communiquent :

I. — MANDATS

De nombreuses réclamations au sujet des mandats qui n'ont pas été payés à leur destinataire parviennent chaque jour à notre service.

1° Pour faciliter ce travail, les Hommes de Confiance de K° doivent fournir les renseignements suivants :

— Date de la liste (feuilles rouges du bloc) sur laquelle figure le mandat envoyé par le Kommando-Führer.

— Lieu et N° du K° où cette liste a été dressée.

— Montant du mandat.

— Adresse exacte du destinataire (écrire lisiblement).

2° A l'avenir, le service des mandats répondra directement au P.G. A cet effet, celui-ci recevra un imprimé indiquant : la date et la somme totale de la liste dressée par nous et envoyée à Paris, le numéro d'ordre du mandat, le numéro d'enregistrement de la liste dressée par le Kommando-Führer, le montant du mandat et l'adresse du destinataire.

Le P.G. enverra ces renseignements à sa famille qui se mettra en rapport directement avec l'Office des Changes, 8 rue de la Tour-des-Dames, Paris (9°).

Cet imprimé devra être conservé par le P.G.

3° Les Hommes de Confiance veilleront à ne pas envoyer de réclamations au sujet de mandats dont le versement n'a jamais été effectué, car il arrive souvent que les familles sont prévenues de l'envoi d'un mandat qui n'a jamais été expédié; afin d'éviter ces erreurs, les familles ne devront être prévenues que lorsque l'Homme de Confiance du Kommando aura reçu la quittance du versement global par lui fait à notre caisse.

4° Il est rappelé une fois de plus que les listes de mandats doivent être :

— établies sur les feuilles blanches du bloc destiné à cet effet (les feuilles rouges devant rester au Kommando);

— écrites en écriture latine et en caractères d'imprimerie,

— et contenir outre les nom, prénoms et matricule du P.G., le montant du mandat et l'adresse exacte du destinataire (ne pas oublier d'indiquer les bureaux de poste desservant les localités où il n'y en a pas, — il est inutile d'indiquer le canton, l'arrondissement ou si la zone est libre, occupée ou interdite).

Ces listes doivent être établies par l'Homme de Confiance du Kommando ou par un autre P.G. écrivant très bien. A cet effet, de nombreuses circulaires ont été adressées aux Chefs de Kommando allemands; les leur rappeler au besoin.

— que le montant des mandats ne peut pas être inférieur à 30 RM. ni supérieur à 80 RM. (150 RM. pour les Officiers); les sommes inférieures ou supérieures à ces chiffres ne seront pas envoyées ni retournées, mais seront versées sur la carte du P.G.

— et qu'il est interdit :

— d'envoyer des mandats en versant une partie du montant en argent de camp et en indiquant que le surplus sera pris sur le pécule.

— d'inscrire sur les listes de mandats des sommes destinées à la Caisse de Secours, à l'Homme de Confiance du Stalag ou à tout autre usage.

Notre service de Caisse reçoit du 1^{er} au 15 de chaque mois les sommes destinées à être expédiées, et le 25 du même mois, toutes les sommes arrivées pendant la période ci-dessus indiquée sont parties. Donc si vous versez votre argent entre les mains de votre chef de Kommando du 1^{er} au 15, votre mandat partira le même mois; si, au contraire, vous le versez après le 15, il ne partira que le mois suivant.

II. — PECULE (P. K. II Guthaben)

Le pécule est constitué par :

1° Les salaires qui n'ont pas pu être payés entre les mains du P.G. par suite de mutations, absence, erreur d'adresses, etc.;

2° les mandats provenant de la famille;

3° la contre-valeur en RM. des francs français ou belges, que le P.G. a dû déposer lors de son immatriculation;

4° les récompenses, rentes d'accidents, indemnités diverses, etc.

Le P.G. est débité éventuellement des dépenses que le camp doit lui imputer, soit fournitures de prothèse dentaire commandées à un dentiste, soit perte de pièces d'habillement à la suite de négligence ou d'évasion.

Tout P.G. a le droit de se faire rembourser le pécule en Lagergeld à raison de 30 RM. maximum et mensuellement ou de l'envoyer à sa famille en suivant les mêmes dispositions que pour les mandats qu'il règle en argent de camp.

III. — DEVISES

L'argent français ou belge qui a été déposé par les P.G. lors de leur immatriculation et qui existe encore sur les

cartes au compte de chaque P.G. a été converti en argent de camp et inscrit au pécule.

N.B. — J'insiste tout particulièrement sur l'article 3° du paragraphe 1^{er}. Les P.G. ne devront aviser leurs familles de l'envoi d'un mandat que lorsqu'ils seront certains que l'argent a été expédié. Cela évitera des réclamations qui donnent beaucoup de travail à nos camarades, car les recherches ne donnent aucun résultat (et pour cause!), et qui encombrant inutilement les services.

L'ALLOCATION DE SALAIRE UNIQUE

Nouveaux bénéficiaires et améliorations

Nous relevons pour vous dans le n° 52 du journal « Toute la France », qui a paru le 7 août 1943, l'article suivant de Claude Laurent, Docteur en Droit :

« La loi du 6 juillet 1943 (J.O. 11. 7. 43) précise que les allocations familiales peuvent être versées en ligne collatérale, au frère ou à la sœur, à l'oncle ou à la tante, pour les sœur, frère, neveu ou nièce dont ils assurent seuls la charge effective et permanente. On sait que les allocations familiales sont dues à partir du deuxième enfant à charge résidant en France. Cette même loi remplace celle du 29 mars 1941 qui avait institué « l'allocation de salaire unique » et lui apporte d'heureux compléments.

Un seul enfant donne droit à l'allocation, à la différence des allocations familiales ordinaires qui exigent un minimum de deux enfants à charge. L'allocation est attribuée aux familles des salariés, fonctionnaires et agents des services publics qui ne bénéficient que d'un seul revenu professionnel soit du père, de la mère ou d'un ascendant.

Elle est attribuée également aux familles ne bénéficiant que d'un seul revenu professionnel provenant de l'activité d'un frère, d'une sœur, d'un oncle ou d'une tante pour les enfants dont ils assurent seuls la charge effective et permanente. Il en sera de même si les conditions sont remplies à l'égard du tuteur ou de toute personne qui a reçu à titre gratuit la garde de l'enfant par une décision administrative ou judiciaire.

Comme précédemment, l'allocation, à l'inverse des allocations familiales, ne peut pas profiter aux employeurs ou travailleurs indépendants.

L'allocation, réservée aux enfants de nationalité française, est accordée pour les enfants issus du mariage, ou d'un mariage précédent, les petits-enfants à la charge des grands-parents, les enfants adoptifs et l'enfant naturel reconnu par la mère qui en assume seule par son salaire la charge effective. Le taux est décompté en pourcentage du salaire moyen départemental :

20% pour un enfant à charge ou pour celui qui reste le dernier à charge;

10% pour l'enfant unique à partir de 5 ans, sauf dans le cas où la mère ou l'ascendante salariée en ayant la garde, en assume seule par son salaire l'entretien effectif;

25% pour deux enfants à charge;

30% pour plus de deux enfants à charge.

L'allocation est servie tant que le dernier enfant n'a pas atteint 15 ans en règle générale, 17 ans s'il est en apprentissage et 20 ans s'il est atteint d'infirmité ou de maladie chronique ou s'il accomplit ses études. Cette prolongation n'est pas accordée à l'enfant unique, sauf si la mère ou l'ascendante en assume seule, par son salaire, la charge.

L'allocation continue à être versée à la veuve chargée de famille de l'ayant droit lorsque, n'étant pas salariée, elle n'a pas elle-même un droit propre à cette allocation.

Enfin le bénéficiaire de l'allocation de salaire unique est conservé, en cas d'interruption de travail : au salarié assuré social malade pendant la période durant laquelle il reçoit les prestations maladie au titre des assurances sociales; au non-assuré social pendant six mois à compter de la première consultation médicale; à la femme salariée pendant douze semaines dans la période qui précède et dans celle qui suit l'accouchement; à l'accidenté du travail pendant les périodes d'incapacité temporaire et permanente.

D'autre part, la loi du 5 juillet 1943 (J.O. 23. 7. 43) est venue apporter une exception au principe du non-cumul des allocations. Le cumul des allocations familiales et de salaire unique est autorisé avec les allocations de réfugiés, lorsque ces dernières sont attribuées pour des enfants séparés de leur chef de famille par suite de l'évacuation obligatoire ou facultative de localités menacées par des bombardements aériens. La liste de ces localités est fixée par arrêté.

L'Homme de Confiance du Stalag VI/C
Sergent-Chef Maurice ANDRIOT.

ON RECHERCHE... Le P.G. Barbezy Antoine, 24.029, fait savoir à ses camarades Michaud, 24.027, et Girard, 24.034, qu'il se trouve au Stalag 326-VI/K, Kommando 4. Qu'ils lui donnent de leurs nouvelles, si possible, par le CANARD.